

ASSEMBLÉE DU 2 MAI 2016

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le deuxième jour du mois de mai de l'an deux mille seize et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Michel Laferrière
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR	97
1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	98
2. PÉRIODE DE QUESTIONS	98
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉES DU 4 AVRIL 2016.	98
4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE MARS 2016.....	98
5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	99
5.1. LES ATELIERS ÉDUCATIFS LES PETITS MOUSSES.....	99
5.2. FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER.	99
5.3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR MAJORER LES COÛTS DU 911.....	99
5.4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES	100
5.5. MODIFICATIONS AU RÉGIME DES DROITS DE MUTATION IMMOBILIÈRE.	100
5.6. CONGRÈS DE L'ADMQ.....	101
5.7. CONVENTION COLLECTIVE : HONORAIRES DE BÉLANGER ET SAUVÉ	102
5.8. REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE	102
5.9. ÉVALUATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL POUR DES FINS D'ASSURANCES	102
5.10. ENTENTE CONCERNANT LA RÉGIONALISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES.	102
5.11. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2015	102
6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE.....	103
6.1. ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE.....	103
6.2. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE	103
7.0. TRANSPORT ROUTIER.....	103
7.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX	103
7.2. SOUFFLEUR À DOS ET LOCATION D'UN ROULEAU POUR L'ASPHALTE.	104
7.3. TRAVERSES DES VOIES FERRÉES DU CANADIEN NATIONAL ET DU CHEMIN DE FER QUÉBEC GATINEAU.	105
7.4. RÉSEAU ROUTIER PRIORITAIRE DE LA MRC.....	105
8.0 HYGIÈNE DU MILIEU.....	106
8.1. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.....	106
8.2. RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.	106
8.3. AQUEDUC ROUTE MOREL	106
8.4. RAPPORT ANNUEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-VIAEUR	106
8.5. PROTOCOLE D'ENTENTE EN EAU POTABLE AVEC L'ABATTOIR DE VOLAILLES GIANNONE.....	107
8.6. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.	107
9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....	108

9.1. PROJET AÉRODROME : ULM QUÉBEC ET GESTION DGNE.....	108
9.2. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 82 POUR LES ZONE 18VI ET 19VHC.....	109
9.3. DEMANDE À LA CPTQ PAR M. ÉRIC CARON.	110
9.4. DOSSIER DE M. LUC GOYETTE.	111
9.5. INSPECTEUR EN BÂTIMENTS.....	111
9.6. DEMANDE D'OLÉODUC ÉNERGIE EST À LA CPTAQ.	111
10.0 LOISIR ET CULTURE	111
10.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SAINTE-ANNE	111
10.2. FESTIVITÉS ANNUELLES.....	112
10.3. LES JOURNÉES DE LA CULTURE ET 20 TRÉSORS CULTURELS DE LA MUNICIPALITÉ.....	113
<i>Journée de la culture</i>	<i>113</i>
<i>20 trésors culturels de la Municipalité par les Journées de la Culture.....</i>	<i>113</i>
10.4. BIBLIOTHÈQUE ADÉLARD LAMBERT.....	114
10.5. PROJET MISSION QUALITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE	114
10.6. ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT POUR LA NUMÉRISATION ET D'UNE MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR .	114
10.7. CAMP DE JOUR.....	114
10.8. PROJET DE YOLANDE HARVEY	115
10.9. PROGRAMME CANADA 150.....	115
10.10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO.	115
10.11. RALLYE POUR LA CROIX ROUGE.....	116
11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.....	116
12.0. COURRIER.....	118
13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS.....	118
14.0. ADOPTION DES COMPTES	118

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

rés. 01-05-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté, sauf les sujets 9.1 et 9.4 qui seront traités en début d'assemblée.

Adopté à l'unanimité

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉES DU 4 AVRIL 2016.

rés. 02-05-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de l'assemblée du 4 avril de l'an deux mille seize avec dispense de le lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité

4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS DE MARS 2016

Le directeur dépose le rapport financier du mois de mars 2016. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1. LES ATELIERS ÉDUCATIFS LES PETITS MOUSSES

Cet organisme a pour mission d'offrir des ateliers de stimulations précoces à des enfants âgés entre 3 et 5 ans qui présentent un retard dans leur développement global.

Le conseil a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

5.2. FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER.

rés. 03-05-2016

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde un montant de 100\$ pour la Fondation Québécoise du Cancer.

Adoptée à l'unanimité

5.3 MODIFICATION DU RÈGLEMENT POUR MAJORER LES COÛTS DU 911

Règlement numéro 271

Modifiant le règlement no. 174 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence.

Attendu que 'il est nécessaire de modifier le tarif pour l'opération des centrales d'urgence 9-1-1 ;

Attendu que le règlement numéro 174 existe déjà pour l'imposition d'une taxe de 0,40\$ et qu'il est nécessaire de modifier cette taxe à 0,46\$

rés. 04-05-2016

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Michel Laferrière et unanimement résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 271 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- L'article 2 du règlement numéro 174 est modifié comme suit :

À compter du 1^{er} août 2016, il est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Article 2- Le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire fait publier dans la Gazette officielle du Québec

M. Bruno Vadnais

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

5.4. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES AGRICOLES

Le budget 2016-2017 a prévu que le Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) sera maintenu sans réduction de son enveloppe, mais que la responsabilité de sa gestion sera transférée du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) à Revenu Québec à compter de l'année 2017 et que ses modalités seront simplifiées.

Comme c'est actuellement le cas, la municipalité locale continuera d'appliquer une réduction à la source (un crédit) aux comptes de taxes des exploitations agricoles, mais elle sera dorénavant remboursée par Revenu Québec au lieu du MAPAQ.

La simplification prévue consistera à abolir plusieurs des conditions d'admissibilité actuelles du PCTFA et à calculer le crédit de taxes municipales **selon un taux uniforme**. Cette simplification permettra la mise en place d'un processus allégé, plus transparent pour les bénéficiaires.

Les nouvelles modalités seront intégrées dans la Loi sur la fiscalité municipale.

5.5. MODIFICATIONS AU RÉGIME DES DROITS DE MUTATION IMMOBILIÈRE.

Ces modifications qui s'appliquent à tous les transferts d'immeubles effectués à compter du 18 mars 2016, ont pour effet :

- De resserrer les exonérations accordées lors du transfert d'un immeuble impliquant des personnes morales ;
- De modifier le moment d'exigibilité du droit de mutation et d'introduire un mécanisme de divulgation des transferts d'immeubles non-inscrits au registre foncier ;
-
- D'introduire une exonération lorsque le transfert d'un immeuble est effectué entre des ex-conjoints de fait ;

Resserrement des exonérations impliquant des personnes morales

Avant le dépôt du budget 2016-2017, la Loi prévoyait des exonérations lorsque le transfert d'un immeuble impliquait la propriété d'au moins 90 % des actions émises ayant plein droit de vote d'une personne morale ou d'au moins 90 % de la juste valeur marchande des actions d'une personne morale. Pour les transferts d'immeubles effectués à compter du 18 mars 2016, les modifications suivantes s'appliquent :

- Les exonérations relatives à la propriété d'au moins 90 % de la juste valeur marchande des actions d'une personne morale sont abolies ;
- Les exonérations relatives à la propriété d'au moins 90 % des actions émises ayant plein droit de vote demeurent mais font l'objet des modifications suivantes :

Calcul des droits de vote

La propriété d'au moins 90 % des actions émises ayant plein droit de vote doit dorénavant s'établir en calculant le nombre de droit de votes rattachés aux actions du capital-actions de la personne morale lors du transfert d'un immeuble.

Transfert d'un immeuble effectué par un cédant, qui est une personne physique, à un cessionnaire qui est une personne morale et entre deux personnes morales étroitement liées

L'exonération sera accordée au moment du transfert d'un immeuble lorsque la propriété d'au moins 90 % des droits de vote sera satisfaite à ce moment. Toutefois, le droit de mutation deviendra exigible si la propriété d'au moins 90 % des droits de vote cesse dans les 24 mois suivant le transfert de cet immeuble. À cet effet, le cessionnaire a l'obligation de divulguer à la municipalité concernée la cessation de cette condition, et ce, dans les 90 jours de sa survenance. La municipalité concernée établira un compte relatif au droit de mutation à la réception de l'avis de divulgation.

Les municipalités peuvent mettre en place une procédure administrative afin de faciliter la gestion de ce mécanisme de divulgation obligatoire. Pour être complet, l'avis de divulgation devra contenir certains renseignements et certains documents prescrits.

Revenu Québec imposera un droit supplétif égal à 150 % du droit de mutation à un cessionnaire qui aura omis de produire l'avis de divulgation à la municipalité concernée. Afin de permettre l'imposition de ce droit supplétif, les municipalités doivent mettre en place un système de suivi des exonérations accordées et des avis de divulgation produits par les cessionnaires.

Le cessionnaire qui voudra produire un avis de divulgation lorsque le délai requis sera échu devra le faire à Revenu Québec par l'entremise du programme de divulgation volontaire.

Transfert d'un immeuble effectué par un cédant, qui est une personne morale, à un cessionnaire qui est une personne physique

L'exonération sera accordée au moment du transfert lorsque la propriété d'au moins 90 % des droits de vote sera satisfaite pendant une période de 24 mois consécutifs précédant immédiatement le transfert d'un immeuble. Toutefois, si la personne morale a été constituée moins de 24 mois précédant le transfert, l'exonération sera accordée au moment du transfert uniquement si la propriété d'au moins 90 % des droits de vote a été rencontrée en tout temps depuis la constitution de la personne morale jusqu'au moment précédant immédiatement le transfert.

Modification au moment d'exigibilité du droit de mutation et introduction d'un mécanisme de divulgation obligatoire des transferts d'immeubles non-inscrits au registre foncier

Pour les transferts d'immeubles effectués à compter du 18 mars 2016, le droit de mutation est dû à compter de la date du transfert d'un immeuble et non à compter de l'inscription au registre foncier. À cet effet, le cessionnaire a l'obligation de produire un avis de divulgation à la municipalité concernée dans les 90 jours suivant la date du transfert de l'immeuble, à moins qu'il y ait inscription au registre foncier dans le délai requis. La municipalité concernée établira un compte relatif au droit de mutation à la réception de l'avis de divulgation.

Les municipalités peuvent mettre en place une procédure administrative afin de faciliter la gestion du mécanisme de divulgation obligatoire. Pour être complet, l'avis de divulgation devra contenir certains renseignements et documents prescrits.

Revenu Québec imposera un droit supplétif égal à 150 % du droit de mutation aux cessionnaires qui auront omis de produire l'avis de divulgation à la municipalité concernée. Afin de permettre l'imposition de ce droit supplétif, les municipalités doivent mettre en place un système de suivi des avis de divulgation produits par les cessionnaires.

Le cessionnaire qui voudra produire un avis de divulgation lorsque le délai requis sera échu devra le faire à Revenu Québec par l'entremise du programme de divulgation volontaire.

Introduction d'une exonération du paiement du droit de mutation lorsque le transfert d'un immeuble est effectué entre des ex-conjoints de fait

Avant le dépôt du budget 2016-2017, la Loi ne prévoyait aucune exonération du paiement du droit de mutation lorsque le transfert d'un immeuble était effectué entre des ex-conjoints.

Pour les transferts d'immeubles effectués à compter du 18 mars 2016, une exonération du paiement du droit de mutation sera accordée lorsque le transfert d'un immeuble est effectué entre des ex-conjoints de fait dans les douze mois suivant la date où ils ont cessé d'être des conjoints en raison de l'échec de leur union.

5.6. CONGRÈS DE L'ADMQ

rés. 05-05-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le directeur général à s'inscrire au congrès de l'ADMQ et autorise le remboursement des dépenses d'hébergement et de déplacement conformément à la réglementation municipale.

Adoptée à l'unanimité

5.7. CONVENTION COLLECTIVE : HONORAIRES DE BÉLANGER ET SAUVÉ

Il restait quelques points à éclaircir pour la convention collective avant la signature. Maintenant c'est fait et la convention sera signée bientôt. Nous avons reçu des honoraires à payer pour la période de février et mars. Une copie de la facture détaillée des honoraires a été déposée sur les tablettes des membres du conseil.

5.8. REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE PLANCHER DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

Nous avons demandé des prix à d'autres fournisseurs. Le prix d'un entrepreneur de Louiseville était meilleur et a été retenu. L'entrepreneur débutera les travaux bientôt. Le revêtement de tuile sera enlevé et un nouveau revêtement de vinyle (plancher flottant) sera installé.

5.9. ÉVALUATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL POUR DES FINS D'ASSURANCES

Prix pour l'évaluation de l'édifice communautaire et du vieux chalet des loisirs par un évaluateur agréé à des fins d'assurance

PCG Carmon : 850\$

Évimbec : 2 400\$

Le mandat a été accordé à PCG Carmon pour effectuer le rapport d'évaluation à remettre à nos assurances.

5.10. ENTENTE CONCERNANT LA RÉGIONALISATION DES SYSTÈMES INFORMATIQUES.

Pour réaliser ce projet, la MRC devra obtenir les compétences en matière de systèmes informatiques et devra par la suite effectuer un règlement d'emprunt pour la réalisation de ce projet. Actuellement, la MRC n'a pas les compétences voulues pour ce projet et la directrice générale de celle-ci, désire connaître les orientations de chaque conseil municipal à ce sujet.

M. Larry Drapeau à assister à une réunion des directeur généraux à ce sujet et en informe le conseil.

5.11. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2015

Le directeur général dépose les états financiers vérifiés par M. Yvan Gaudet, c.a. M. Larry Drapeau présente les conclusions des états financiers au conseil.

rés. 06-05-2016

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les états financiers 2015 vérifiés par M. Yvan Gaudet, c.a.

Adoptée à l'unanimité

6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE

rés. 07-05-2016

6.1. ENTENTE AVEC LA CROIX ROUGE.

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le maire, M. Bruno Vadnais, et le directeur général, M. Richard Lauzon, à signer l'entente de service aux sinistrés avec la Croix Rouge.

Adoptée à l'unanimité

6.2. PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

Schéma de couvertures de risques

Le service d'incendie demande à ce que le contremaître des travaux publics de la Municipalité vérifie **adéquatement** les bornes d'incendie et tiennent un registre à cette fin. Il demande également le résultat des essais de débits des bornes d'incendie.

Plan de sécurité civile

- La grille d'évaluation des risques ou de l'importance des effets est complète.
- Effectuer les changements et les corrections à l'organigramme afin que celui-ci soit identique à l'ensemble des municipalités
- Le bottin des ressources est complet, il suffit d'y ajouter quelques informations
- Schéma d'alerte est complet.
- Tableaux 2, 3, 4,5 du plan de sécurité civile :
 - o concernant les ententes pour les centres d'hébergement avec la Commission Scolaire ou avec d'autres personnes ou entreprise.
 - o Établissement des centres de coordination : locale et entente avec la MRC.
 - o Discussion sur la mise en place d'une génératrice pour le centre de coordination locale (installation adéquate pour branchement.)
 - o Inventaires des ressources matérielles et entente avec les autres municipalités.

M. Daniel Brazeau, directeur du service d'incendie, désire, si possible, que ses demandes soient complétées pour le mois de juin.

7.0. TRANSPORT ROUTIER

7.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Suite au dépôt des états financiers, nous sommes en mesure de connaître notre surplus réel et de déterminer le montant attribuable aux travaux sur les chemins pour le règlement d'emprunt. Le montant du surplus qui peut être affecté aux travaux sur les chemins peut être de 100 000\$.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

		Surplus	Affectation	Libre
Surplus exercice	21 459 \$			
Surplus avant affectation	465 508 \$			
Surplus eau potable	107 790 \$	107 790 \$	- \$	107 790 \$
Surplus matières résiduelles	169 269 \$	244 269 \$	75 000 \$	169 269 \$
Surplus eaux usées	4 179 \$	4 179 \$		4 179 \$
Surplus vidange fosses	(636) \$	(636) \$	- \$	(636) \$
Surplus libre (sous-total)	193 263 \$			
Paiement 2017 obligations chemins	122 200 \$			
Paiement 2018 obligations chemins	125 400 \$			
Surplus libre (total)	(54 337) \$			

Le directeur général a débuté la rédaction du devis sur les chemins. Il reste à mesurer la longueur des chemins où se feront les travaux et à compléter le devis en ce qui concerne la formule de mélange pour l'asphalte et la nature des matériaux.

Voici quelques remarques concernant la rédaction du devis.

- Après une visite des chemins, le directeur croit que les chemins visés par les travaux, sont trop détériorés pour recevoir un pavage sans pulvériser l'asphalte.
- Certaines sections sur le rang Saint-André Sud-Ouest ont déjà été pavées et il y a peut-être lieu de seulement mettre une mince couche d'un nouveau pavage par-dessus le pavage existant ou on ignore ces sections dans les travaux.

On ignore ces sections

- Selon Carl Bélanger, l'entreprise Maskimeau ne fait plus de pavage. Majeau devient le seul entrepreneur de la région qui utilise la pierre de granite dans son mélange d'asphalte.
- Il faudra effectuer les travaux de pavage à partir du mois de septembre puisqu'il est nécessaire de remplacer plusieurs ponceaux sur les chemins visés par les travaux.
- Est-ce qu'on pulvérise le vieil asphalte situé sous la pierre de chargement ou sous l'asphalte recyclée (chargement) ou si elle demeure en place.

Elle demeure en place.

7.2. SOUFFLEUR À DOS ET LOCATION D'UN ROULEAU POUR L'ASPHALTE.

Le prix d'un souffleur que l'on peut mettre sur son dos est d'environ 720\$ avant taxes et le prix de location d'un rouleau à asphalte est d'environ 1000\$ par mois chez location Hewitt. La location d'un rouleau chez un locateur d'outils est d'environ 2 000\$ par mois.

rés. 08-05-2016

Il est proposé. Par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'un souffleur sur dos au prix de 720\$ et autorise la réparation du rouleau à asphalte par un garagiste de Saint-Cuthbert.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. TRAVERSES DES VOIES FERRÉES DU CANADIEN NATIONAL ET DU CHEMIN DE FER QUÉBEC GATINEAU.

rés. 09-05-2016

Attendu que les compagnies des chemins de fer Canadien National et Québec Gatineau doivent entretenir les traverses des voies ferrées des propriétés situées de part et d'autre de la voie ferrée ;

Attendu que les compagnies de chemin de fer, lorsque les traverses de voies ferrées sont détériorées, les défont en vue de les refaire plus tard ;

Attendu que les délais, entre le moment où les compagnies défont les traverses des voies ferrées et le moment où les compagnies refont les traverses, sont de plusieurs semaines et même de plusieurs mois ;

Attendu que les propriétaires dont les propriétés sont situées de part et d'autre de la voie ferrée, qui sont en majorité des producteurs agricoles, doivent attendre plusieurs semaines ou plusieurs mois avant de pouvoir traverser la voie ferrée avec leurs machineries ;

Attendu que les propriétaires en question ne peuvent construire ou aménager eux-mêmes les traverses des voies ferrées puisqu'il est interdit de faire des travaux sur l'emprise de la voie ferrée ;

Attendu qu'il est extrêmement dangereux que les machineries traversent une voie ferrée sans l'aménagement d'une traverse installée d'une façon adéquate pour permettre de la traverser ;

Attendu que les propriétaires doivent traverser la voie ferrée en tout temps de l'année pour diverses raisons : travaux lors des récoltes et des semences, exploitation forestière et coupe de bois, exploitation des érables, etc.

En conséquence, il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que :

- Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande aux compagnies de chemin de fer Québec Gatineau et Canadien national de ne pas défaire une traverse d'une voie ferrée sans s'assurer de pouvoir la refaire **immédiatement** après les travaux de démantèlement de la traverse.
- Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande au Ministre de Transports Canada de prendre les moyens nécessaires afin que les compagnies de chemin de fer soient dans l'obligation de refaire une traverse de voies ferrée immédiatement après l'avoir défaite.
- Copie de la présente résolution soit expédiée l'UPA Lanaudière

Adoptée à l'unanimité

7.4. RÉSEAU ROUTIER PRIORITAIRE DE LA MRC

La MRC a identifié le réseau routier prioritaire. Le Grand Rang Sainte-Catherine, la rue Principale, le rang Sud de la rivière Chicot et le rang York sont considérés comme prioritaires, soit environ 26% de la longueur de nos chemins locaux.

Nous sommes un peu en bas de la moyenne qui est de 28%. Les petites municipalités de la MRC sont favorisés soient L'Île Dupas 55% et Saint-Cléophas 61%.

Les autres municipalités au-dessus de la moyenne sont l'Île St-Ignace 42% et Sainte-Geneviève-de-Berthier 32%. Toutes les autres municipalités sont en dessous de la moyenne. Les municipalités qui sont les plus désavantagées sont Mandeville 18% et St-Norbert 19%.

8.0 HYGIÈNE DU MILIEU.

8.1. PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE.

M. Benoit Brizard et les employés des travaux publics entreprendront dans les prochains mois des travaux pour permettre la calibration des débitmètres du réseau Saint-Viateur. Il faudra en un premier temps éliminer l'eau dans les puits d'accès des débitmètres et il faudra apporter des modifications à la conduite pour permettre l'installation d'une vanne et un espace suffisant pour installer l'appareil de calibration.

8.2. RÉNOVATION DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE.

L'ingénieur poursuit les travaux en ce qui concerne les plans et devis. Les réservoirs souterrains ont été inspectés par l'ingénieur et ceux-ci ne nécessitent pas de travaux important, heureusement, puisque le rapport de l'ingénieur fait mention d'un estimé des travaux s'établissant à environ 75 000\$ pour restaurer les réserves. Une copie du rapport est déposée sur les tablettes des membres du conseil.

8.3. AQUEDUC ROUTE MOREL

Les propriétaires ont décidé de ne pas donner suite au projet de construction d'un aqueduc municipal. Le prix de 15 000\$ à payer avant même de savoir si le projet sera trop coûteux ou non, les a fait réfléchir et ils ont renoncé.

8.4. RAPPORT ANNUEL DU RÉSEAU D'AQUEDUC SAINT-VIATEUR

Le mois passé il a été mentionné qu'il y avait un grand écart entre la quantité mesurée par les compteurs des résidences et le débitmètre sur le rang Sainte-Thérèse. Le directeur avait demandé à M. Benoit Brizard de vérifier les lectures prises sur le débitmètre.

Il est possible de déterminer à partir des lectures enregistrées par le débitmètre, les quantités mesurées par mois. Nous avons constaté qu'il y a une utilisation d'eau inconnue, sans passer par un compteur d'eau, durant la période hivernale.

Année 2015	Débit min. litre/hre	Débit max Litre/hre	Débit moyen Litre/hre	Quantité m.c.	
Janvier	589	2474	855	615	
Février	550	3120	833	560	
Mars	584	2280	823	592	
Avril	599	2909	910	655	
Mai	0	3464	674	485	
Juin	0	4259	623	449	
Juillet	0	2984	610	440	
Août	0	2670	627	451	
Septembre	0	2355	444	320	
Octobre	0	1965	270	195	
Novembre	0	2990	360	259	
Décembre	345	2145	646	466	
Total				5487	1449512
Année 2016	Débit min. litre/hre	Débit max Litre/hre	Débit moyen Litre/hre	Quantité m.c.	
Janvier	375	2039	624	450	
Février	375	2174	640	445	
Mars	360	2280	662	477	
Avril					
Mai					

8.5. PROTOCOLE D’ENTENTE EN EAU POTABLE AVEC L’ABATTOIR DE VOLAILLES GIANNONE

Suite à une rencontre avec M. Bruno Giannone sur la fourniture d’eau potable pour l’abattoir, M. Giannone est d’accord à ouvrir le protocole d’entente avant la fin de son terme.

Ainsi, on négociera à la fois les coûts pour les travaux et les coûts pour l’exploitation. Le directeur a préparé un tableau des pourcentages d’eau potable utilisée par l’abattoir. L’abattoir utilise environ 40% des quantités d’eau distribuées par le réseau d’aqueduc.

Un chiffre de 30% était souvent avancé, mais il ne tenait pas compte des mêmes unités de mesure. On comparait souvent les 80 millions de gallons distribués par rapport au 30 millions de gallons utilisés par l’abattoir, toutefois les 30 millions étaient en gallons impériaux tandis que les 80 millions était en gallons américains. L’unité utilisée pour le tableau est en mètre cube puisque nos débitmètres à l’usine et ceux appartenant à l’abattoir utilisent cette unité de mesure.

Nous serons en mesure de rédiger un projet de protocole d’entente que l’on soumettra à M. Bruno Giannone avant d’aller en appel d’offres et en règlement d’emprunt pour les travaux à l’usine de filtration.

8.6. COLLECTE DES MATIÈRES PUTRESCIBLES.

Échéancier de la mise en place de la collecte de matières organiques.

Municipalité

Les bacs de cuisine ont été livrés.

Le contrat avec EBI pour le compostage a été signé.

MRC

La MRC est en retard en ce qui concerne les appels d’offres pour la collecte et l’achat des bacs roulants. (Mars)

La préparation des outils de communication (Mars)

Rencontre avec les élèves de l’école (Avril)

À venir en mai
Séance d'information pour les résidents de Saint-Cuthbert
Distribution des bacs roulants et des bacs de cuisine
Début de la collecte en juin.

9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1. PROJET AÉRODROME : ULM QUÉBEC ET GESTION DGNE

Voici un bref résumé des événements :

- Gestion DGNE a acheté d'une compagnie à numéro, la propriété autrefois de Plantation Fernet.
- Suite à l'achat, le Comité Vigilance Saint-Cuthbert a demandé aux Amis de la Chicot de bien vouloir payer à même leur fond les panneaux « non à l'aérodrome » qui sont installés un peu partout sur le territoire de la municipalité. Le logo des Amis de la Chicot, de l'UPA et de la Municipalité apparaissent sur les panneaux.
- Le Comité Vigilance demande à la Municipalité de publier un bulletin afin d'informer et sensibiliser la population à leur cause.
- Gestion DGNE annonce sur une pancarte installée sur sa propriété qu'une consultation publique concernant le projet de l'aérodrome sera faite. Il informe par lettre à la Municipalité et aux propriétaires dont la propriété est contiguë à sa propriété, la tenue d'une consultation publique.
- Le Comité Vigilance demande à la Municipalité de publier un second bulletin informant les gens de la situation et les informant également de la tenue d'une manifestation. Le Comité reçoit l'appui de l'UPA, du CREL et des Amis de la Chicot.
- Le Comité Vigilance demande par lettre à M. Marc Garneau, Ministre de Transports Canada, un arrêté ministériel et demande également de ne pas émettre de permis pour l'aérodrome. L'UPA fera la même demande par lettre au Ministre ainsi que la Municipalité et le CREL.
- Une pétition est mise en ligne invitant la population à la signer, la pétition peut être signée également au bureau municipal.
- Un article est publié dans l'Action d'Autray par M. Pierre Bellemare, journaliste, et fait la une du journal suite à une rencontre avec M. Réal Dansereau. L'article s'intitule : la résistance s'organise à Saint-Cuthbert.
- Un troisième bulletin municipal est publié par la Municipalité concernant la manifestation et la pétition en ligne.
- Une manifestation a lieu le 23 avril dernier. Environ 150 personnes participent à la manifestation, à laquelle participe le député André Villeneuve.
- Un communiqué de presse est fait par Gestion DGNE mentionnant que la pétition contient 10 faussetés et il mentionne une citation du maire sur le projet récréotouristique.
- Un article de Francis Trudeau, journaliste assistant à la manifestation, est publié sur le site web de l'Action de d'Autray, intitulé : La population se mobilise à Saint-Cuthbert. L'article fera la une du journal l'Action D'Autray publié le 27 avril 2016.
- Un article de M. Pierre Bellemare, journaliste, intitulé : Gestion DGNE veut éviter une peur basée sur la désinformation, est publié sur le site web de l'action de d'Autray ainsi que dans le journal de l'Action d'Autray le 27 avril dernier.

Des copies de tous les documents sont transmises à Transport Canada et au bureau de Ruth Ellen Brosseau. Seul, le Ministre Marc Garneau de Transports Canada peut agir afin que le promoteur du projet respecte au moins la loi sur la qualité de l'environnement comme tous les autres citoyens de la province.

M. Réal Dansereau demande s'il y a des membres du conseil qui sont en faveur de l'aéroport. Les membres du conseil sont tous contre le projet de l'aéroport. M. Réal Dansereau et M. Mario Vadnais mentionnent que le Comité Vigilance est à bout de ressources et demandent à la Municipalité de prendre les devants. Il y a discussions parmi les citoyens qui démontrent effectivement une certaine dissension parmi les citoyens.

Le conseil demande aux représentants des divers organismes présents à l'assemblée (Les Amis de la Chicot, le Comité des Pouces Verts, le CREL) et aux représentants du Comité Vigilance d'assister à une réunion mardi le 3 mai 2016 avec les membres du conseil pour trouver une façon de faire pour s'opposer à l'aéroport et de se faire entendre par les autorités concernées.

9.2. MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 82 POUR LES ZONE 18VI ET 19VHC

Un avis public a été donné afin d'informer les personnes habiles à voter qu'ils pouvaient faire une demande de processus référendaires concernant le projet de règlement numéro 270. Aucune demande n'a été déposée à cet effet.

Règlement numéro 270

Modifiant le règlement de zonage numéro 82 afin d'enlever certains usages commerciaux dans les zones 18VI et 19 VHC et l'usage de récréation en plein air dans la zone 18VI

Attendu qu'une demande a été faite par des propriétaires de modifier le règlement de zonage afin d'exclure certains usages commerciaux dans les zones de villégiature 18VI et 19VHC ;

Attendu que la demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme et que celui-ci a soumis une proposition au conseil municipal à l'effet de modifier les usages commerciaux dans les zone 18VI et 19VHC ;

Attendu qu'avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du 22 février 2016 ;

rés. 10-05-2016

En conséquence, il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu qu'il soit ordonné et statué par règlement de ce conseil portant le numéro 270 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

Article 1- Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2- La grille de spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 82 est modifiée en enlevant les usages « commerce de détails », « commerce en gros » et « commerce d'hébergement et de restauration » dans les zones 18VI et 19 VHC du groupe commerce et service.

Les « points » vis-à-vis la rangée 18VI et la rangée 19VHC ainsi que vis-à-vis les colonnes « commerce de détails », « commerce en gros » et « commerce

d'hébergement et de restauration » sont enlevés de la grille du groupe commerce et service.

Article 3- La grille de spécifications en annexe B du règlement de zonage numéro 82 est modifiée en enlevant les usages de récréation en plein air dans la zone 18VI du groupe récréation.

Le « point » vis-à-vis la rangée 18VI ainsi que vis-à-vis la colonne « récréation en plein air » est enlevé de la grille du groupe récréation.

Article 4- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Ce règlement a fait l'objet d'une dispense de lecture lors de son adoption puisqu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant l'assemblée à laquelle il a été adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture

9.3. DEMANDE À LA CPTQ PAR M. ÉRIC CARON.

rés. 11-05-2016

Attendu que M. Éric Caron a fait une demande d'autorisation à la CPTAQ pour vendre de la terre, de la pierre et du sable sur son terrain portant le numéro de lot 4 262 429 du cadastre rénové du Québec ;

Attendu que le matériel vendu n'est pas extrait de la propriété du vendeur mais il est transporté à partir de d'autres sites et mis en tas sur le terrain visé par la demande, à des fins de vente ;

Attendu que le terrain visé par la demande est situé dans un îlot déstructuré et que le demandeur peut l'utiliser à des fins résidentielles mais il doit demander l'autorisation à la CPTAQ pour l'utiliser à des fins commerciales ;

Attendu qu'il n'y aura aucune construction sur le terrain visé par la demande et que celui-ci sera utilisé simplement à l'entreposage de terre, sable ou pierre qui seront vendus en petite quantité à la clientèle provenant de Saint-Cuthbert et des alentours ;

Attendu que l'usage fait du terrain par M. Éric Caron ne nuit aucunement à l'agriculture et est situé sur un terrain compris entre la rivière Chicot et le chemin public ;

Attendu que le projet de M. Éric Caron ne nécessite aucune construction de bâtisse sur le terrain ;

Attendu que le projet sera très utile aux personnes qui ont besoin de terre, sable ou pierre en petite quantité pour leur aménagement de terrain ou à d'autres fins résidentielles, agricoles ou commerciales ;

Attendu que le projet de M. Éric Caron est conforme à la réglementation municipale ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC de d'Autray ;

En conséquence, il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à la Commission de Protection du territoire Agricole du Québec d'accorder l'autorisation à M. Éric Caron d'utiliser le lot numéro 4 262 429 à l'entreposage de terre, pierre ou sable à des fins de vente.

Adoptée à l'unanimité

9.4. DOSSIER DE M. LUC GOYETTE.

La Municipalité a reçu une lettre de la part de Mme Jacqueline Tousignant concernant l'élevage d'animaux de ferme et d'usage agricole en milieu de villégiature. Elle se plaint également des nuisances et des odeurs causés par les activités de M. Luc Goyette.

L'inspecteur en bâtiments a été quelque peu négligent concernant ce dossier. Il a monté un dossier à partir des rapports effectués par les inspectrices du MDDELCC et du MAPAQ et n'a pas donné suite aux directives du conseil en ne produisant pas de constat d'infraction à la réglementation municipale.

Il faut récupérer le dossier de M. François Fontaine et le soumettre au nouvel inspecteur municipal. Mme Jacqueline Tousignant est présente à l'assemblée. Elle considère que le délai pour donner suite à sa plainte et faire cesser les activités est très long.

Le conseil donnera suite à la demande.

9.5. INSPECTEUR EN BÂTIMENTS

rés. 12-05-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que les heures supplémentaires effectuées par le directeur général dues sa tâche d'inspecteur en bâtiments lui seront payées à taux et demi et seront versés comme salaire ou seront versés dans un REER.

Adoptée à l'unanimité.

9.6. DEMANDE D'OLÉODUC ÉNERGIE EST À LA CPTAQ.

La CPTAQ a suspendu l'analyse des dossiers provenant d'Oléoduc Énergie Est. L'analyse des dossiers ne commencera que si les lacunes observées auront été corrigées à la satisfaction de la Commission. Une copie de l'extrait du procès-verbal de la CPTAQ a été déposée sur les tablettes des membres du conseil.

10.0 LOISIR ET CULTURE

10.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE SAINTE-ANNE

Suite à une rencontre du directeur général avec le directeur de l'école, M. François Beaudoin, celui-ci a mentionné que l'argent recueilli lors des festivités du 250^e d'un montant d'environ 9 000\$, sera utilisé dans un programme spécial de l'école pour du matériel à des fins parascolaires. Un tableau Excel de ce programme a été déposé sur les tablettes du conseil municipal.

Le directeur général a mentionné au directeur d'école que le conseil municipal n'est pas favorable à financer des dépenses et du transport pour des sorties. Le conseil favorise plus l'achat de matériel qui n'est pas financé par la Commission Scolaire et qui pourra éventuellement servir lors des activités de loisirs et pour les camps de jour.

Le directeur d'école a mentionné qu'il soumettra une demande à la Commission Scolaire pour changer l'entente avec la municipalité. Un article sera ajouté afin qu'un montant de 1 000\$ soit payé par la Municipalité et que ce montant soit utilisé strictement pour acheter du matériel et des équipements pour les élèves de l'école qui pourraient éventuellement servir à des activités de loisirs.

Ainsi, il n'y aura plus de demande qui viendra de l'école à chaque année pour l'achat de matériel ou pour d'autres fins puisque la Municipalité devra déboursier la somme de 1 000\$ par année.

rés. 13-05-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert est tout à fait en désaccord à modifier l'entente avec la Commission Scolaire des Samares afin de prévoir une contribution de 1 000\$ de la part de la Municipalité pour du financement de matériel scolaire.

Adoptée à l'unanimité

10.2. FESTIVITÉS ANNUELLES

Plaques de bronze

Roland Proulx a fabriqué un support pour les plaques de bronze pour exposer à l'intérieur d'une bâtisse. Certaines personnes croient que les plaques de bronze devraient être sur les stèles, d'autres personnes croient que l'artiste auteur des sculptures devrait être consulté et d'autres personnes laissent le conseil prendre une décision.

rés. 14-05-2016

Il est proposé par M. Éric Deschênes appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert considère que les plaques de bronze devraient être installées sur les stèles de la Place du 250^e.

Adoptée à l'unanimité.

Plaques partenaire de la Place du 250^e

Une plaque sera installée sur une stèle pour y graver les noms des partenaires de la Place du 250^e soit le nom de Bruno Giannone et la Caisse Desjardins de d'Autray.

Panneau d'interprétation de la Place du 250^e

Nous avons demandé à M. Guy Ledoux de faire un montage du panneau d'interprétation de la Place du 250^e. M. Ledoux nous a fait un prix pour l'impression, le panneau et le poteau de support. Nous demanderons un prix à un autre imprimeur. Le prix tout inclus comprenant poteau, panneau et graphiste est de 1 295\$

Livre d'or

Une page sera préparée dans le livre d'or de la Municipalité pour souligner le 50^e anniversaire de vie sacerdotale de M. le curé Raymond Bourgeois.

10.3. LES JOURNÉES DE LA CULTURE ET 20 TRÉSORS CULTURELS DE LA MUNICIPALITÉ

Journée de la culture

rés. 15-05-2016

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Cuthbert et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité

20 trésors culturels de la Municipalité par les Journées de la Culture

Ce qui fait la richesse de notre culture, ce sont mille et une choses : une maison patrimoniale, une œuvre d'art public, une chanson ou une danse, un élément du paysage, une spécialité culinaire, un personnage – réel ou imaginaire – plus grand que nature...

À l'occasion de leur 20^e anniversaire, les Journées proposent au **milieu municipal** un **projet rassembleur** qui fera l'orgueil des citoyens de tous les coins du Québec : la liste - très subjective ! - de **20 trésors qui font la fierté de leur ville ou de leur village**.

La Municipalité peut s'inscrire sur le site web des Journées de la Culture. Il faut demander aux citoyens de participer en choisissant un trésor culturel. La liste des trésors culturels sera affichée dans le site des Journées de la Culture. On pourrait mandater le comité de la culture si ce comité est formé prochainement.

Exemple : Adélarde Lambert, le buste de Chevalier de Lorimier, la Place du 250^e, la Maison jaune sur le rang Sud de la Chicot, l'église, le presbytère, la statue de Saint-Cuthbert, d'autres maisons patrimoniales, etc.

On pourrait par exemple donner un chandail et une épinglette aux participants et on pourrait également faire le tirage d'un ou deux livres du 250^e de Saint-Cuthbert.

10.4. BIBLIOTHÈQUE ADÉLARD LAMBERT

Commission de toponymie du Québec

rés. 16-05-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le nouveau nom de la bibliothèque municipale de Saint-Cuthbert soit la « Bibliothèque Adélar-Lambert » et il est également résolu d'expédier la présente résolution à la Commission de Toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Inauguration de la Bibliothèque Adélar-Lambert

On commandera la plaque commémorative aussitôt que l'on connaîtra le texte à graver sur la plaque. Le conseil fait une suggestion du texte. Le comité fera également une suggestion du texte.

Cet événement en date du 2 octobre 2016 est inscrit aux journées de la culture et on prévoit les activités suivantes

- Spectacle de Danielle Martineau (500\$)
- Danse d'Adélar Lambert par les enfants
- Lecture d'un conte d'Adélar Lambert
- Vin et fromage
- Enseigne sculptée du nom de la Bibliothèque
- Plaque commémorative d'inauguration de la bibliothèque

10.5. PROJET MISSION QUALITÉ POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Le directeur demande à M. Larry Drapeau à savoir s'il y a du nouveau développement sur ce sujet et celui-ci mentionne qu'il n'y a pas de développement.

10.6. ENGAGEMENT D'UN ÉTUDIANT POUR LA NUMÉRISATION ET D'UNE MONITRICE POUR LE CAMP DE JOUR

rés. 17-05-2016

Il est proposé par M. Michel Laferrière appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert mandate M. Jean-Pierre Doucet, M. Éric Deschênes et M. Bruno Vadnais pour choisir un étudiante monitrice pour le camp de jour et une étudiant(e) pour effectuer la numérisation. Il est également résolu que la monitrice travaillera 27 heures/semaine et l'étudiante en numérisation travaillera 35 heures par semaine et le salaire sera celui prévue à la convention collective.

Adoptée à l'unanimité

10.7. CAMP DE JOUR

Le directeur dépose la programmation 2016 pour le camp de jour préparée par Mme Andréanne Dénomée. Une copie de la programmation a été déposée sur les tablettes des membres du conseil.

Les coûts d'inscription au camp de jour sont les mêmes que l'an passé. Une demande est faite par la responsable du camp de jour si on modifie les coûts pour une deuxième et troisième enfant d'une même famille.

Forfait pour l'été : 260\$ résident/300\$ non-résident
Forfait à la semaine : 40\$/résident/45\$ non-résident
Coût à la journée : 10\$/résident/15\$ non-résident

rés. 18-05-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la programmation 2016 du camp de jour et fixe les coûts d'inscription comme suit :

Forfait pour l'été : 325\$ résident/400\$ non-résident
Forfait à la semaine : 50\$/résident/60\$ non-résident
Coût à la journée : 15\$/résident/20\$ non-résident

Adoptée à l'unanimité.

10.8. PROJET DE YOLANDE HARVEY

Yolande Harvey est à la recherche de d'autres partenaires financiers ou des commanditaires pour défrayer le coût de son œuvre. Le directeur a déposé sur les tablettes des membres du conseil sa structure financière et sa lettre de demande de soutien pour une œuvre d'art qu'elle a fait parvenir à des commanditaires, aux députés et à différents organismes gouvernementaux.

10.9. PROGRAMME CANADA 150

Le CCLPS de Saint-Cuthbert a été relancé. Des membres des Amis de la Chicot et du Comité des Pouces Verts ont été nommés sur le conseil d'administration du CCLPS de Saint-Cuthbert suite à une réunion à laquelle ont assistés les membres du conseil d'administration de celui-ci. La relance du CCLPS avait pour but de préparer la rencontre avec le directeur régional de Développement Économique Canada concernant le programme Canada 150 puisque l'organisme demandeur d'une subvention dans le cadre de ce programme était le CCLPS de Saint-Cuthbert.

La rencontre avec le directeur régional de Développement Économique Canada a eu lieu le 27 avril dernier. Celui-ci a expliqué au conseil d'administration du CCLPS que notre demande de subvention ne sera pas retenue, dû au fait que notre demande a pour but de créer une infrastructures non existantes alors que le programme visait l'amélioration d'une infrastructures existante. Étant donné que le programme était doté d'une somme de 31 millions pour le Québec, les fonctionnaires ne pouvaient pas donner un sens large à l'admissibilité à la subvention puisqu'ils avaient reçu des demandes pour 160 millions.

10.10 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU BIBLIO.

L'assemblée générale annuelle se tiendra vendredi le 3 juin 2016 à la Porte de la Mauricie à Yamachiche. La responsable de la bibliothèque désire y assister avec un membre du conseil si disponible et un membre bénévole de la bibliothèque.

La responsable de la bibliothèque n'a pas de véhicule, elle devra être accompagnée d'une personne qui y assistera. Mme Céline Denis et M. Gérald Toupin assisteront probablement à cette assemblée générale du Réseau Biblio.

10.11. RALLYE POUR LA CROIX ROUGE

Le Rallye Croix-Rouge de la MRC de D'Autray 2016 a pour objectif de faire connaître notre région et sa beauté, ainsi que ses attraits culturels, historiques et favoriser les découvertes agro-alimentaires de notre territoire.

Notre implication serait de promouvoir et faire connaître l'événement dans notre localité et guider les organisateurs en partageant avec eux, les points d'intérêts de chez nous.

Il faut faire connaître les entreprises, commerces et/ou producteurs qui seraient intéressés à être visités par les participants. Les organisateurs demandent également que nous puissions inciter et inviter au minimum une dizaine de véhicules de notre communauté à participer, afin de défendre les couleurs de notre municipalité.

L'événement se déroulera samedi le 1er octobre à partir de 9h30. Il y aura 2 ou 3 points de départ dans la MRC avec un point de ralliement final.

Le rallye s'adresse à tous et le coût est de 100.00\$ par véhicule. L'argent ainsi amassé leur permettra de répondre aux besoins des victimes de la MRC, lors de sinistres, tel que feu, inondation, ou autre et de plus, il permettra à tous de découvrir "notre beau coin de pays" et la gentillesse des gens de la MRC de D'Autray.

Le conseil n'a pas l'intention de participer à ce rallye.

11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.

Travaux publics

Ponts

- Grattage et peinture des ponts de bois et de béton. (sauf St-André et St-André S.O.)
- Réparation des garde-fous et des chasse-roues des ponts de bois Gonzague-Brizard et Ste-Thérèse.
- Réparation des ponts de bois : voir rapport du Ministère des Transports

Travaux de voirie

- Finir les travaux de balayage : stationnement, intersections, ponts.
- Réparation et entretien des panneaux de signalisation le long des chemins municipaux.
- Ponceaux à changer pour nouveau pavage l'an prochain.
- Mario Sylvestre (Normand Robillard) vérifié ponceau détérioré sur le bord du chemin à changer si nécessaire.
- Boîte à sable Domaine Vadnais
- Nettoyage de fossés et drainage
 - M. Forget 2965 petit rang Sainte-Catherine entre lui et Mme Belhumeur

Signalisation

- Amélioration signalisation piste cyclable : pictogramme sur asphalte, panneaux plus nombreux et plus gros.

Réseau d'aqueduc et borne fontaine

- Débitmètres compteurs d'eau Saint-Viateur

Bâtisses

- Peinture : fer forgé perron arrière,
- Vérifier le toit du perron de l'entrée de la bibliothèque extérieur, il coule ?
- Peinture des cadres de porte de la caserne
- **Vérifier le toit de la salle communautaire infiltration d'eau conciergerie**
- **Vérification des événements sur le toit : bouché ?**

Usine de filtration

- Nettoyage du décanteur
- Remplacer porte du puits d'eau brute.

Égout

- Entretien du réseau d'égout sanitaire : Inspection visuelle des regards.

Conteneur à ordures.

- Réparer les conteneurs à ordures, les réparer et les peindre : Couverts usine et celui rue Vadnais

Urbanisme

- 1- Livraison et fermeture des permis
- 2- Construction zone forestière.
- 3- Liste des plaintes

Directeur

1. **Rédaction des procès-verbaux et suivi de l'assemblée de mai :**
 - a. Fondation Québécoise du cancer
 - b. Règlements modifiant les coûts du 911
 - c. Congrès ADMQ
 - d. Entente Croix Rouge
 - e. Règlement d'emprunt pour les chemins municipaux
 - f. Souffleur à dos
 - g. Location rouleau
 - h. Règlement de zonage : Lettre MRC, extrait règlement
 - i. Demande à la CPTAQ Éric Caron
 - j. Journée de la Culture
 - k. Commission de Toponymie : Bibliothèque Adélar-Lambert
 - l. Engagement étudiant numérisation et monitrice
 - m. Camp de jour
2. **Dossier Luc Goyette cour municipal (inspecteur en bâtiments)**
3. **Réunion comité des travaux à l'usine de filtration et du programme d'économie d'eau potable.**
4. **Suivi projet d'ULM Québec : Transport Canada, poursuite ?**
5. **Collecte des matières putrescibles : Suivi MRC, école, informations, bacs**
6. **Travaux municipaux : Conclusion avec Mario Savoie (attestation finale, cession des infrastructures)**
7. **Suivi des plans et devis pour l'usine de filtration**
8. **Protocole d'entente avec Volailles Giannone pour l'eau potable.**
9. **Travaux chemin 2016 : Données, ponceaux, plan et devis.**
10. **Formulaire usage eau potable : Débitmètres, quantités, compteurs, rapport**
11. Chevalier de Lorimier : vente terrains, travaux clôture
12. Plan d'action gaz à effet de serre suivi.
13. Terrain à céder à M. Lambert St-André S.O.
14. Site web : mise à jour, carte réseau routier
15. **Cadre photo conseil**

Festivités 2016

- 1- **Panneau d'interprétation de la Place du 250^e**
- 2- **Livre d'or de la Municipalité pour le 50^e anniversaire de prêtrise de M. le curé.**
- 3- **Organisation des Activités : Film documentaire, Rendez-vous au cœur du village, plaques de bronze, partenaires de la place du 250^e, brunch et spectacle.**

Directeur adjoint

- 1- **Suivi entente Complexe Sportif Saint-Gabriel**
- 2- **Plan de sécurité civile : Centre de coordination, entente hébergement, rencontre et formation personnes responsables**
- 3- **Suivi États financiers : Écriture, audition MTQ et PGR,**
- 4- **Projet Mission Qualité pour la bibliothèque**
- 5- **Suivi évaluation bâtisses pour fin d'assurances**
- 6- **Programme d'économie d'eau potable : Formulaire financement**
- 7- **Suivi : géothermie projet aide financière chauffage église.**
- 8- **Inventaire assurances : Liste des équipements de plus de 100\$ pour chalet, parc, machineries, outils, bureaux, garage, usine, etc. (projet étudiant)**

12.0. COURRIER

Belhumeur Syndics Inc. : Avis de demande de libération du failli Roger Lévesque
SAQ : Sécurité à Vélo chez les jeunes : Port du casque,
CPTAQ : Décision favorable demande Roger Laferrière
Club Âge d'Or Belmond : lettre de remerciement pour les locaux
MTQ : Aide financière entretien chemin 169 052\$
TransCanada : Audience publique sur le projet énergie Est
Loisir et Sport Lanaudière : Mérite loisir Lanaudois 2016
Jean Fortin et Associés Syndic : Faillite Louis Perreault
Solutions EBL : Spécialiste en traitement des eaux

13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Céline Denis demande des informations concernant le radar de vitesse et demande si possible de l'installer sur la route Sainte-Thérèse.

Le directeur présente au conseil les statistiques suite aux données relevées par le radar de vitesse sur la rue Principale et sur le Rang Nord de la Rivière Chicot.

14.0. ADOPTION DES COMPTES

rés. 19-05-2016

Il est proposé par M. Gérald Toupin appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Richard Lauzon à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

Comptes payés (folio 260597) 2016		
Régie des alcools		
<i>Permis festivités des 21 et 22 mai</i>	321	172.00
SOCAN		
<i>Droits de licence concerts de musique populaire festivités du 250^e</i>	196517-1	954.75
Société de Récréotourisme Pôle Berthier		
<i>Maintien du circuit cyclable de Berthier et les Îles</i>	2016	1 500.00
Mario Du Paul		
<i>Ménage du 16 avril, ménage du 2 et 3 avril</i>	320, 315	125.00
Benoît Brizard		
<i>Remboursement données internet cellulaire avril, remboursement pièce eaux usées</i>	319, 34355	93.39
Telus Mobilité		
<i>Cellulaires</i>	Avril	252.47
Robert Duguay		
<i>Remboursement frais soccer</i>	318	50.00
Services de carte Desjardins		
<i>Abonnement Adobe Acrobat, carte-cadeau Liette 400\$, licence Microsoft</i>	53	556.13
CREVALE		
<i>Contribution annuelle – adhésion certification Oser-Jeunes</i>	EMP-15052016	50.00
Sage Software Canada Ltd		
<i>Renouvellement Sage 50 Comptable</i>	2001458615	1 355.56
Marie-Pier Lambert		
<i>Mise à jour site web février 2015 – janvier 2016</i>	317	220.00
Hydro-Québec		
<i>Électricité parc et chalet, luminaires de rue</i>	642 401 434 010 630 701 456 613 630 701 456 614	318.91
Richard Léveillé		
<i>Droits d'auteur utilisation musique film documentaire</i>	2016-04-04	200.00
Julie Rémillard		
<i>Repas échange de livres</i>	2016-03-24	89.63
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière		
<i>Adhésion membre</i>	2016-2017	100.00
Association forestière de Lanaudière		
<i>Adhésion membre</i>	2016-2017	150.00
Postes Canada		
<i>Communiqués</i>	9589541791	277.75
Acrosport Barani		
<i>Sortie camp de jour Le Tourbillon</i>	16-1298	267.32
Havre Familial		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Sortie camp de jour Le Tourbillon</i>	17757	540.08
Marcel Perazzelli		
<i>Crédit taxes 2016-2015</i>	314	276.56
Richard Dubois		
<i>Crédit taxes 2016-2015</i>	315	127.68
Bruno Vadnais		
<i>Réception 31 mars</i>	7440	58.74
Marché Croisetière		
<i>Réception</i>	2016-04-01	67.58
Fonds d'information sur le territoire		
<i>Avis de mutation</i>	201600834571	4.00
Pierre Dumontier		
<i>Déneigement église St-Viateur</i>	50	500.00
Comptes à payer (folio 260597)		
André Désy		
<i>Remboursement vin et alcool des festivités</i>	322	1 958.58
Audrey Saucier		
<i>Remboursement non résident soccer</i>	14241	129.00
ORBIS Canada Limited		
<i>Bacs de cuisine compostage</i>	35470391	3 322.78
Machineries Nordtrac Ltée		
<i>Réparations tracteur</i>	300911	1 841.68
Impressions d'Autray Inc.		
<i>20 affiches concerts 21 et 22 mai</i>	20 153	23.00
Radio Nord Joli Inc.		
<i>Publicité festivités</i>	7886	206.96
103,1 FM		
<i>Annonces jusqu'au 22 mai</i>	300	68.98
Québec Premiers Soins		
<i>Pansements, antiseptiques, soins des yeux, nouvelles trousse</i>	1224	300.21
Linde Canada Ltée		
<i>Électrodes, lunettes</i>	54013623	61.51
Kemira		
<i>Pass eaux usées</i>	9019118330	761.59
MRC de D'Autray		
<i>Quotes-parts transport en commun, quotes-parts évaluateur mars et avril</i>	50957, 50971, 50926	10 042.90
Pitney Bowes		
<i>Recharge timbreuses</i>	2016-04-25	356.23
Croix-rouge		

<i>Entente de service aux sinistrés 2016-2017</i>	425809	284.32
Xplornet		
<i>Internet eaux usées et loisirs</i>	13153971, 13191871	157.48
Librairie Martin		
<i>Livres bibliothèque</i>	L1B1-F5641	157.20
Inspecteur canin		
<i>Constats d'infraction</i>	1603	632.36
Fleurons du Québec		
<i>Cotisation 2016 et ajustement</i>	3999	482.90
Martech Signalisation Inc.		
<i>Support plaque de bronze</i>	150158	83.36
PCC Carmon		
<i>Évaluation pour assurances : chalet des loisirs et hôtel de ville</i>	10584, 10585	1 121.02
Bélanger Sauvé		
<i>Honoraires dossier convention collective</i>	342736	6 087.52
EnvironeX		
<i>Analyse eaux usées</i>	293896	90.14
Buro-Plus		
<i>Papiers, gommes, stylos, pousse-mines, crédit</i>	93627, 93505, 93521, 93522	353.74
Les Emballages Carrousel Inc.		
<i>Essuie-mains, sacs à ordures, papier hygiénique</i>	285972	192.15
Jaguar Média Inc.		
<i>Abonnement annuel au Réseau municipal</i>	16-36033	298.94
Acier Majeau Inc.		
<i>Réparation pelle hydraulique</i>	0185424	281.73
Les Équipements J.M. Dubois Inc.		
<i>Vitre, pince, urée</i>	6710, 6707	57.41
Toshiba solution d'affaires		
<i>Contrat location copieur</i>	AR2856022	18.72
Sintra Inc.		
<i>Asphalte froid</i>	25-0612-01822, 25-0612-01863, 25-0612-01849, 25-0612-01873.	4 182.48
Guy Bourgeault & Fils Inc.		
<i>Réparation lumière de rue</i>	38135	129.49
JAT Auto Enr.		
<i>Pneus et installation</i>	122856	97.73
R.M. Leduc & Cie Inc.		
<i>Matériel réparation livres bibliothèque</i>	34498	145.98
Lafarge Canada Inc.		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

Gravier	36077539, 36037596	316.99
GC Alarme Sécurité		
<i>Service de surveillance centrale mars et février</i>	17568, 17547	43.12
Entreprise DY Laurence Inc.		
Transport et location camion pierre Rang St-André S.O.	1094	136.08
Automobiles Réjean Laporte & Fils Ltée		
<i>Réparation moteur et radiateur, entretien et changement d'huile camion 2011</i>	WA88253	6 388.14
Quincaillerie St-Cuthbert Inc.		
<i>Lunettes de sécurité, poinçon, ciseaux, lampe de poche, chargeur de batterie, nettoyant, pistolet d'arrosage, essuie-tout, écran filtrant verre, emporte-pièce, gants, bâche, corde élastique, fiches femelle 3 pattes, mark-a-lot noir, papier sablé, dégraisseur, coffrets organisateur, douille, veste de sécurité, huilier, vis, piles AA, absorbant d'odeurs, nipple en laiton, ruban, lubrifiant au silicone, ventilateur, adaptateurs mâle, o-ring, tuyau flexible, absorbant, réduit laiton, manchon, tuyau, soupape, boyau, pile 76A, écrou, washer</i>	109684, 109721, 109758, 109723, 109715, 109686, 109691, 109631, 109627, 109476, 109614, 109615, 109563, 109483, 108504, 108589, 108970, 109342, 109371	448.56
Comptes payés (folio 261019)		
Hydro-Québec		
<i>Électricité usine d'eaux usées</i>	617 201 490 039	2 029.07
Comptes à payer (folio 261019)		
Kemira Water Solutions Canada Inc.		
<i>Pass</i>	9019118329	4 139.10
Beaudoin Hurens		
<i>Plans et devis, évaluation coûts travaux d'amélioration usine de filtration</i>	16-1032	6 151.16
Guy Bourgeault & Fils Inc.		
<i>Déconnecter pompe usine</i>	38133	90.83
FQM		
<i>Dicom</i>	84935	28.83
EnvironeX		
<i>Analyse eau potable St-Cuthbert, analyse eau brute</i>	293893, 293895	203.50
Comptes à payer (262206)		
EnvironeX		
<i>Analyse eau potable St-Viateur</i>	293894	54.73
Comptes payés (folio 82065)		
Imprimerie CRL Ltée		
<i>Coroplastes Amis de la Chicot (Comité Vigilance)</i>	59888	1 724.63

15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

rés. 20-05-2016

Adoptée à l'unanimité

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 2e jour du mois de mai 2016

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier